

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de PROVINS
Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE
Commune de MISY-SUR-YONNE

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 18 juin 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vendredi 12 juin 2020 s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 18 juin 2020 à 19 h 00 à la salle Polyvalente, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames Lili ATTAR, Guylène AURORE, Michèle BIROST, Cécile DEMERS, Charlène MAUSSE, Conseillères Municipales ; Messieurs, Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU, Conseillers Municipaux .

Pouvoir : M Michel OLLAR à M. Guy JACQUIER ;

Absente excusée : Mme Mélodie DEFOSSE ;

Secrétaire de séance : Cécile DEMERS

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le Compte de Gestion 2019 du Trésorier Principal de Montereau présentant un résultat de clôture d'investissement en déficit de 143 579,71 € (dont 114 900,80 € pour les restes à réaliser) et un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire 799 419,20 € soit un résultat de clôture global cumulé excédentaire de 655 839,49 € au 31 décembre 2019 - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le Compte Administratif 2019 de Mme le Maire présentant les mêmes résultats que le Compte de Gestion du Trésorier ci-dessus - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le maintien en l'état des taux de la fiscalité locale pour l'année à venir

INTITULE	TAUX 2019	TAUX 2020
TAXE D'HABITATION	17,20	
TAXE FONCIERE BATI	23,15	23,15
TAXE FONCIERE NON BATI	61,33	61,33
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES		

Dit que le produit fiscal ainsi attendu, 209 658 €, sera inscrit au compte 73111 du Budget Primitif 2020, ainsi que la compensation de l'état pour la suppression de la Taxe d'Habitation de 238 908 €. - *Adopté à l'unanimité*

- Approuvé le Projet d'enfouissement des réseaux de la 4^{ème} tranche de la rue Haute pour la somme globale de 126047 € TTC à inscrire au budget 2021 - *Adopté à l'unanimité*
- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) : Néant**
- **Questions diverses :**

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h35.

Fait à Misy-sur-Yonne, le 29 juin 2020

Le Maire,
Monique JACQUIER

